



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Monsieur le Ministre Rachid Madrane

Le 8 novembre 2016

OBJET : les internats et leur soutien pour l'aide à la jeunesse

Monsieur le Ministre,

J'ai déjà eu l'occasion de poser une question à votre collègue de l'éducation sur la diminution du nombre d'internats en Fédération Wallonie-Bruxelles et leurs problèmes de financement et je voudrais aborder un autre aspect de ce sujet avec vous.

En effet, cela reste assez méconnu mais l'Aide à la jeunesse ferait encore largement appel aux internats en leur confiant chaque année près de 1500 jeunes, en raison du manque de place dans ses institutions.

Monsieur le Ministre, je me permets donc de vous poser quelques questions sur ce sujet :

- Pouvez-vous dresser un bref aperçu de la situation sur la manière dont l'Aide à la jeunesse fait appel aux internats ? Quand, comment et pourquoi ?
- Quels sont les avantages et les coûts ?
- Confirmez-vous le nombre de 1500 jeunes par an qui leur seraient confiés ?
- Quels sont les résultats pour les jeunes confiés par l'Aide à la jeunesse aux internats ? Peut-on dégager un bilan positif ?
- Le problème de financement et la diminution du nombre d'internats auront-ils des répercussions pour l'Aide à la jeunesse ?



Réponse de Monsieur le Ministre Rachid Madrane,
Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la
Promotion de Bruxelles, à la question écrite n° 290 de Monsieur le Député
Legasse relative aux internats et à leur soutien pour l'aide à la
jeunesse

Monsieur le Député,

Les internats scolaires sont des partenaires importants pour l'aide à la jeunesse. De nombreux jeunes en difficulté y séjournent à la demande des conseillers et des directeurs de l'aide à la jeunesse ou des juges de la jeunesse afin qu'ils puissent bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien dans leur scolarité.

L'aide à la jeunesse prend en charge les frais de pensions dans les internats, selon le tarif en vigueur dans les internats ou les homes d'accueil de l'Enseignement organisés par la Fédération Wallonie – Bruxelles.

Je vous confirme le chiffre que vous évoquez, puisqu'en moyenne, 1.500 jeunes en difficulté ou en danger fréquentent un internat scolaire dans le cadre d'une mesure d'aide.

Je conclurai en vous disant que je n'ai pas été informé par mon administration de difficultés particulières en ce qui concerne les prises en charge des jeunes en difficulté ou en danger en internat scolaire. On peut considérer que cela est possible parce que les mandats prennent en considération la situation des jeunes pour choisir les solutions d'hébergement. L'absence de difficulté majeure signalée indique que le placement en internat est bien utilisé.